



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03837

Numéro SIREN : 793 196 536

Nom ou dénomination : THE WALL

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2016 sous le numéro de dépôt 4603

4603

THE WALL

Société par actions simplifiée au capital de 432 953,28 euros

Siège social : 33, rue du Progrès, 93100 MONTREUIL

793 196 536 RCS BOBIGNY

17 FEB 2016

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 DECEMBRE 2015**

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

Le 14 décembre 2015,

A 20 heures,

Les associés de la société THE WALL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 33, rue du Progrès 93100 MONTREUIL, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Steve GUILLOU, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Samy CAMARZANA et Monsieur Lyes MEKESSER, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Grégoire MONTANIER de BELMONT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 86832 sur les 97512 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

SG 613 SG LTL

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Autorisation à donner en vue de l'ouverture d'un établissement secondaire,
- Fixation de la rémunération des Dirigeants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société contrôle désormais, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, une autre société, la société THE WALL BORDEAUX, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- IBP EXPERTISE, domicilié 70 boulevard de Reuilly 75012 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- YZICO AUDIT, domicilié 109, Boulevard d'Haussonville, CS 44112, 54041 NANCY CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

se GdB SG LR

La société IBP EXPERTISE et la société YZICO AUDIT ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, donne son accord à l'ouverture par la Société d'un établissement secondaire sur la commune de MASSY.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président, aux fins de signature de tous documents de nature à concourir à l'ouverture dudit établissement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Steve GUILLOU, Président, percevra une rémunération fixe annuelle maximum de 80 000,00 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Messieurs Lyes MEKESSER, Samy CAMARZANA et Grégoire MONTANIER de BELMONT, Directeurs Généraux percevront chacun une rémunération fixe annuelle maximum de 80 000,00 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il pourront prétendre au remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SG 615 SG LR

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

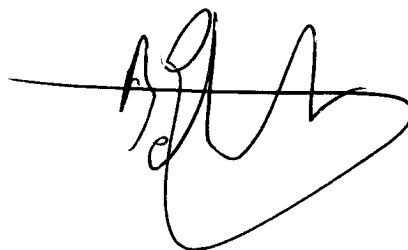
Le Président
Steve GUILLOU

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' followed by a smaller 'G'.

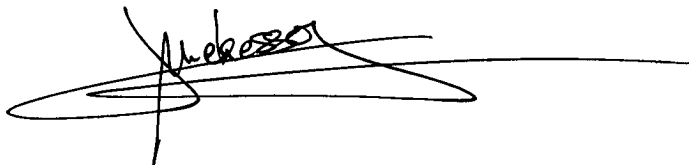
Les scrutateurs
Samy CAMARZANA

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' and 'C'.

Le secrétaire
Grégoire MONTANIER de BELMONT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'G' and 'M'.

Lyes MEKESSER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'L' and 'M'.